



14ème législature

Question N° : 22180	De M. Philippe Meunier (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Handicapés		Ministère attributaire > Handicapés
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > personnel	Analyse > égalité professionnelle homme-femme.
Question publiée au JO le : 26/03/2013 Réponse publiée au JO le : 10/12/2013 page : 12972 Date de renouvellement : 02/07/2013 Date de renouvellement : 08/10/2013		

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet de la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, est composé de six femmes, dont la directrice et la directrice-adjointe et de six hommes. Les engagements du Président de la République en matière de parité sont donc respectés.